

Après lecture des déclarations liminaires, le Président de la CAP, Gaël Grimard a répondu sur certains points évoqués par les organisations syndicales. Sur tous les points de politique générale et sur le plan Darmanin de destruction de la DGFIP, il n'a pas répondu. Le débat a donc tourné sur les questions de scolarité et les problématiques liées à l'ENFIP et au stage pratique probatoire (SPP).

Le président de la CAP a reconnu que le SPP était très important et reste un point de désaccord avec les organisations syndicales. Il a précisé que pour les cinq inspecteurs dont le SPP était prolongé, le temps d'appréciation des qualités pour faire un « bon inspecteur » avait été suffisamment long, de six mois. Deux inspecteurs stagiaires ne l'ont toujours pas validé.

Pour la CGT, compte tenu des délais accordés aux chefs de services, on peut facilement ramener celui-ci à 4 mois et demi, ce qu'a bien voulu reconnaître le président. En réalité entre le début du stage et l'évaluation finale, deux mois se sont écoulés. Comment la DG peut-elle évaluer de façon objective en seulement si peu de temps ? Avant la rénovation de la formation initiale des cadres A, le stage pratique durait 6 mois, n'était pas probatoire et les stagiaires bénéficiaient d'un stage découverte et d'un stage d'approfondissement pendant la formation théorique.

Ce stage doit permettre de mettre en pratique les acquis théoriques dispensés pendant la formation initiale, et non de sanctionner des stagiaires sur leur savoir faire et savoir être par une évaluation émise par le chef de service et le tuteur.

Pour le président de la CAP, le renouvellement du SPP a permis à trois des stagiaires en difficulté de corriger le tir, de modifier leur comportement et d'évoluer pour montrer leurs capacités à être de futurs bons inspecteurs.

Concernant le stage probatoire

La CGT a de nouveau insisté et expliqué son opposition résolue au stage probatoire qui constitue un vrai recul dans la formation initiale à la DGFIP.

La CGT est intervenue pour dénoncer les modalités du stage pratique pour une majorité d'inspecteurs : pas attendus, pas de bureaux, pas d'habilitation aux applications informatiques, tuteur au rabais et surtout pas d'accompagnement social. Ainsi, beaucoup ont été confrontés à des difficultés pour trouver un logement. De plus, l'unité de compétence « Comportement et intégration dans le service » comporte 5 items dont les 3 premiers doivent obligatoirement être validés. Dans cette UC existe l'item « Positionnement ». Cet item n'est pas neutre mais injuste car le positionnement d'un cadre A en brigade de vérification n'est pas le même qu'un cadre A en SIP/SIE/SPF/Trésorerie, CDIF, surtout en matière de management.

Concernant le caractère probatoire du stage il s'avère crucial.

-> Si la formation théorique n'est pas validée mais que le stage l'est : le stagiaire se voit redoubler sa formation,

-> Si la formation théorique est validée mais pas le stage : le redoublement n'est pas possible. Il ne reste comme possibilité que le reversement dans le grade d'origine si le stagiaire était déjà dans l'administration ou le licenciement pour les stagiaires externes.

Pour la CGT, cela soulève un problème, En effet, tout l'investissement d'un stagiaire durant 7 mois est balayé par un jugement subjectif sur une durée de deux mois et demi.

../.. suite pièce à télécharger

fichiers:



[Télécharger cr_titulariation_spp_18_11_2019.pdf](#) (709.25 Ko)

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [CAP A](#)

[Titularisation](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank